



3 place de la Mairie
74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY
Tél. 04 50 31 46 95

**Procès verbal de la réunion du
Conseil Communautaire
Du lundi 25 mars 2013
Mairie de MARCELLAZ en FAUCIGNY**

Date de la convocation	: le 19 mars 2013
Nombre de délégués en exercice	: 22
Nombre de délégués présents	: 21 et 20
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 0
Nombre de délégués votants	: 21 et 20

Présents : Mesdames/Messieurs - BARREAU Stéphane, BOURDES Françoise, BOSSON Fernand, CHAFFARD Christine, CHATEL Bernard, CHAPUIS Bernard, CHENEVAL Laurette, DUVAL Jean-Jacques, FOLLEA Dominique, FOREL Bruno, GRIGNOLA Danielle, GAVILLET Léon, GARDE Gérard, MEYNET-CORDONNIER Max, MILESI Gérard, PELLISSON Yves, PERRET Gilles, PITTET Serge, RANVEL Claudine, REVUZ Daniel.

Absents excusés : Mesdames/Messieurs - BUCHACA Joël, CHAMBON Stéphane, DECROUX Rémy, GRIVAZ Etienne, MAADOUNE Françoise, MAGREULT Fabrice, MAURICE DEMOURIOUX Philippe, PELISSIER Philippe, PELISSON Jean, VUAGNOUX Daniel.

Assistent : Messieurs - BERTHIER Yvon, POCHAT-BARON Pascal, RICOTTI Pierre.

Election à l'unanimité de Mme Christine CHAFFARD en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur FOREL interroge les membres du Conseil Communautaire sur les éventuelles remarques et modifications à apporter au procès verbal de la séance de décembre dernier.

Aucune remarque n'étant formulée, le P.V. est approuvé à l'unanimité de ses membres.

ORDRE DU JOUR

Information sur les décisions du Président prises par délégation du conseil

Aucune décision n'a été prise par Mr le Président en application de la délégation donnée par le conseil communautaire.

1. Présentation du schéma directeur des sentiers de la CC4R

Monsieur FOREL introduit le point relatif aux tracés des boucles d'intérêt communautaire présentés par Monsieur VINADIA mandaté par la Communauté de Communes pour réaliser cette étude.

Depuis l'approbation du projet de territoire et la modification des statuts, la CC4R est devenue compétente en matière de réalisation d'études, aménagements, gestion, balisages et entretien d'itinéraires et de sentiers permettant la création d'un maillage

cohérent du territoire en adéquation avec la charte départementale du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Cinq boucles multi usage ont été identifiées et pourraient être considérées d'intérêt communautaire. Cependant, en préalable à toute nouvelle demande d'inscription au PDIPR et sur demande du CG74, la CC4R a réalisé un schéma directeur dressant un état des lieux précis des sentiers existants sur son territoire, et évaluant la pertinence des nouveaux tracés envisagés par rapport à l'existant.

La CC4R a mandaté l'Atelier du Promeneur représenté par Monsieur VINADIA pour réaliser ce schéma directeur, subventionné à hauteur de 70% par le CG74. Lancé au début du mois de février 2013, le schéma a été présenté aux élus communaux désignés référents PDIPR ainsi qu'aux associations de randonneurs, de chasseurs, équestres... lors d'un comité technique réuni le 28/02/2013.

Mme CHAFFARD ajoute que cette réunion a été une réussite du point de vue de la concertation. L'occasion lui est donnée de remercier l'ensemble des participants élus et associatifs pour leur investissement.

Par ailleurs, cette rencontre a permis de confronter les premiers résultats obtenus par M. VINADIA aux connaissances du terrain des usagers. La cartographie détaillée présentée par Monsieur VINADIA prend en compte les conclusions de ces échanges.

La parole est laissée à M. VINADIA qui présente le schéma directeur des sentiers.

Le Schéma directeur a été élaboré selon la méthodologie suivante :

- **Recensement des sentiers communaux déjà inscrits au PDIPR par le CG74.** Les communes ayant délibéré entre 1996 et 2010 pour l'inscription de ces boucles au titre du PDIPR sont nombreuses.

Le kilométrage des boucles PDIPR à l'intérieur du territoire de la CC4R est estimé à environ 130 km.

Les boucles préexistantes et reconnues par le CG74 sont brièvement présentées par Monsieur VINADIA. Elles figurent en bleu sur la carte suivante avec un liserait vert.

Un premier circuit est identifié il s'agit de la boucle « de village en village » dont le départ est situé à Ville en Sallaz. La boucle passe ensuite par les villages de Sixt et de Mégevette. Plusieurs boucles constituent cet itinéraire ce qui permet de choisir la randonnée en fonction de la distance à parcourir.

Par ailleurs plusieurs boucles sont également identifiées sur Plaine Joux (boucles communes avec le territoire de la Vallée Verte) mais également sur les massifs des Brasses, du Môle et des Voirons.

A ce jour, il est constaté que ces boucles sont plus ou moins bien entretenues par les Communes.

- **Recensement de l'ensemble des projets de boucles locales (circuit non reconnue par le CG74 au titre du PDIPR) multi-usages (pédestre, cycliste, équestre) et déclarés d'intérêt communautaire.**

Les boucles sont présentées selon un deuxième codage sur la carte.

Ces itinéraires forment un maillage sur l'ensemble du territoire et parfois rejoignent des circuits déjà inscrits au titre du PDIPR.

Boucle n°1 : St-Jean / Faucigny / Peillonex / Marcellaz

Boucle n°2 : Marcellaz / Fillinges / Viuz-en-Sallaz

Boucle n°3 : Viuz-en-Sallaz / Ville-en-Sallaz / La Tour / Peillonex

Boucle n°4 : La Tour / St-Jeoire / Onnion / Viuz-en-Sallaz / Ville-en-Sallaz

Boucle n°5 : St-Jeoire / Onnion / Mégevette

L'ensemble de ces boucles forme un ensemble de 92 km et reprend environ 30 tracés existants.

Quelques communes limitrophes comme Marignier et Ayze travaillent également sur un projet de boucle à inscrire au PDIPR sous l'appellation « tour du Môle ». Ce dossier est aujourd'hui porté par la Commune de Marignier.

Des sentiers d'intérêt local sont également identifiés.

Dans le cadre du dossier de demande d'inscription de nouvelles boucles et joint au schéma directeur, il conviendra de justifier la création de nouveaux tracés. Certains nouveaux tracés se justifient notamment par le fait que l'accès des boucles préexistantes à la pratique équestre est limité voire impossible du fait de la typologie de terrain de certains passages. C'est la raison pour laquelle il est proposé à plusieurs endroits identifiés comme problématiques d'inscrire un tracé parallèle au chemin principal.

De plus, du fait de l'évolution des terrains plusieurs inscriptions alternatives sont également proposées au Conseil Général, notamment du fait de l'impraticabilité de terrains.

Le Conseil Général avait rappelé, lors des rencontres organisées avec les techniciens de la CC4R, que la suppression de boucles existantes devait entraîner la création de boucles d'un linéaire équivalent.

A l'issue de ce travail d'identification des nouvelles boucles, les tracés représenteraient environ 135 km linéaires inscrits au titre du PDIPR. A cela s'ajouteront la boucle du tour du Môle estimée à environ 15 km ainsi que 60 km de sentiers d'intérêt communautaire soit un ensemble de 210 km de sentiers et boucles multi-usages sur le territoire ce qui représente un aspect majeur en terme de développement touristique.

Le linéaire peut paraître important mais il s'avère proportionnel à la surface du territoire et au passage des boucles dans les 11 communes.

Le SM3A porte également aujourd'hui un projet longeant le RISSE. Cependant, certains points considérés comme sensibles doivent encore être solutionnés avant la transmission de sa demande d'inscription.

Mme CHAFFARD s'enquiert de la superficie du territoire. Il serait intéressant de ramener le nombre de kilomètres de boucles par rapport à cette superficie totale.

Suite à la présentation du présent schéma, ce dernier sera transmis pour avis et validation au Conseil Général.

Monsieur FOREL rappelle que la maîtrise d'ouvrage de l'inscription, des travaux et d'entretien des tracés supplémentaires reviendra à la Communauté de Communes.

Il est également ajouté que d'autres boucles pourront être inscrites au titre de ces boucles d'intérêt communautaire et que les tracés présentés ne sont pas exhaustifs.

Monsieur FOREL ajoute que la méthodologie tendant à demander à une intercommunalité un schéma directeur des boucles de son territoire est assez novatrice. La suite de la procédure devrait être le dépôt de ces boucles d'intérêt communautaire auprès du CG74.

Mme CHAFFARD ajoute que la procédure à venir devrait être scindée par phases si le Conseil Général l'accepte et qu'il serait pertinent de donner la priorité aux boucles ne présentant pas de difficultés ni en terme de travaux (simple débroussaillage) ni en terme d'accessibilité (absence de points sensibles comme par exemple les routes départementales, les ronds-points, ...).

Pour un sentier inscrit au PDIPR :

- La collectivité prend en charge la pose des panneaux et l'entretien des chemins (avec subvention du Conseil Général pour l'entretien des chemins).
- Le CG74 prend en charge le matériel (panneaux, maquettage et impression des fiches). Pour information le CG74 va lancer une consultation pour, dans quelques semaines, mandater un prestataire pour la réalisation de l'ensemble des plans de balisage des sentiers à inscrire au titre du PDIPR).

Entre l'élaboration du plan de balisage et la pose des panneaux, il faut compter environ 6 mois en fonction de la saisonnalité au cours de laquelle le projet est mis en œuvre.

Monsieur BERTHIER s'interroge sur la prise en charge des travaux à réaliser sur les boucles d'intérêt communal. Ces dépenses seront-elles à la charge des communes si les travaux à réaliser concernent des tracés non intégrés dans les boucles d'intérêt communal et non inscrites au PDIPR ?

Si ces boucles ne sont pas d'intérêt communautaire, il reviendra effectivement aux communes d'assumer ces dépenses.

Monsieur FOREL rappelle que l'inscription de tracés au PDIPR par la CC4R n'empêche pas les Communes de demander l'inscription de certaines boucles d'intérêt communal au PDIPR.

Monsieur VINADIA ajoute qu'il est important de baliser les boucles communales afin d'assurer une continuité et une cohérence entre les chemins du PDIPR et les boucles communales.

Monsieur PERRET et Monsieur BOSSON s'enquiert de la mise en œuvre de cette compétence liée aux boucles communautaires. S'agit-il de prendre en charge la réalisation des travaux de réfections sur l'ensemble des boucles ? Dans l'affirmative, il conviendra de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation des travaux d'accessibilité et d'entretien des chemins.

Madame CHAFFARD confirme qu'un certain nombre de circuits nécessiteront des travaux pour être rendus praticables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- La validation du schéma directeur présenté,
- L'intérêt communautaire des 5 boucles retenues,
- Le phasage de la procédure de classement des boucles au titre du PDIPR ; la première phase concernant la boucle n°1 Faucigny- St-Jean – Marcellaz et Peillonex.

2. Finances

✓ Vote des taux d'imposition pour l'année 2013

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire les taux des taxes locales directes votés pour l'année 2012 :

	Taux 2012	Bases 2012
TH	4.07%	24 670 824
TFB	2.69%	17 618 911
TFNB	13.74%	327 638
CFE	5.33%	3 745 590

Pour rappel le produit fiscal attendu en 2012 était de **1 699 720 €**

Produit fiscal perçu en 2012 : 1 812 365 €

Dont 211 055 € au titre du FNGIR

Dont 1 797 € de prélèvement FPIC

Produit budgétaire : 1 599 513 €

Il est proposé au Conseil Communautaire de ne pas augmenter les taux communautaires pour 2013.

	Taux 2013	Bases 2013
TH	4.07%	25 572 000
TFB	2.69%	18 186 000
TFNB	13.74%	332 900
CFE	5.33%	4 040 000

Produit fiscal 2013 attendu de : 1 791 055€

- 211 055 € de prélèvement FNGIR
- + 79 153 € de produit CVAE
- + 9 138 € d'allocations compensatrices

Produit Budgétaire net attendu de : 1 668 291 €

Monsieur MILESI constate que l'augmentation des bases entraîne une augmentation des recettes fiscales 2013 d'environ 5%.

Monsieur MILESI rappelle que les taux avaient été augmentés en 2011 alors qu'il était question de prendre un certain nombre de compétences. Or, à ce jour, ces compétences n'ont pas été transférées. Par contre, le report de la section de fonctionnement est lui très conséquent.

Monsieur FOREL précise que les excédents des exercices précédents étaient effectivement importants. Cependant, au regard du projet de territoire de 2012 et des nombreuses compétences transférées à la Communauté de Communes la Capacité d'Autofinancement estimée pour l'exercice 2013 n'est pas si importante et pour comparaison, elle est inférieure à celle de la Commune de Viuz-en-Sallaz.

Par ailleurs, si certaines compétences avaient été assumées, notamment la gestion des structures d'accueil de la petite enfance, il aurait été difficile d'avoir un exercice excédentaire cette année.

Monsieur MILESI est invité à reconsidérer les compétences transférées en 2012 et leur impact sur le budget 2013.

Enfin, des investissements sont prévus pour l'année 2013 notamment pour la réalisation des travaux à court terme de construction des zones d'activités et des nouvelles déchèteries.

Monsieur BOSSON aurait souhaité qu'une analyse fiscale par commune soit réalisée. Monsieur FOREL répond qu'une telle étude a été élaborée et distribuée lors du dernier Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide du maintien des taux communautaire de la fiscalité additionnelle pour 2013.

✓ Attribution de subventions aux associations pour l'année 2013

En application des dispositions de l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions aux associations donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Il est proposé d'établir dans un état annexé au budget la liste des bénéficiaires, le montant et l'objet de la subvention.

Les montants proposés dans l'annexe tiennent compte de l'avance accordée aux associations signataires d'une convention d'objectifs avant le vote du budget et ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire.

Considérant que les associations suivantes présentent un intérêt local, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur du versement de subventions aux associations suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET	MONTANT
Eco musée Paysalp	Développement culturel du territoire	93 000€ TTC
Aide à Domicile en Milieu Rural du Môle	Aide aux personnes du territoire	58 000€ TTC
Epicerie Sociale du Canton de St-Jeoire	Aide aux personnes du territoire	7 760€ TTC
Maison des Jeunes et de la Culture Intercommunale	Développement social et culturel du territoire	184 000€ TTC

Monsieur FOREL fait remarquer que les subventions versées par la CC4R aux associations représentent une part importante du coût du transfert de compétences des communes vers la CC4R.

Monsieur BOSSON s'enquiert des projets mis en œuvre par la MJCI Les Clarines pour que la subvention versée par la CC4R à l'association soit aussi élevée.

Monsieur FOREL répond que plusieurs projets de modernisation de l'association sont à l'origine de l'augmentation du budget de la MJCI et donc de la subvention de la CC4R, notamment, la réforme des tarifs de l'accueil de loisirs et le développement du secteur jeune.

Par ailleurs, de nombreux élus de la Communauté suivent de manière très précise le développement de la MJCI. De nombreuses réunions techniques sont organisées entre les services de la MJCI et les services de la CC4R. Dans tous les cas, une gestion plus optimale encore devra être adoptée par cette association et par toutes les associations en général soutenue par des fonds publics.

Monsieur PITTET informe l'assemblée qu'une subvention a été versée à la MJCI sur ses fonds cantonaux. Il serait de bonne augure que les conseillers généraux dont les territoires sont concernés par les services de la MJCI participent eux aussi financièrement à ce développement.

Toutefois, Monsieur FOREL rappelle qu'une petite part de leurs recettes sont incertaines sur le long terme, notamment les subventions allouées par le Conseil Général via son représentant élu membre de notre assemblée.

Monsieur CHATEL rappelle que le transfert de compétence des communes vers la CC4R a allégé les dépenses autrefois assumées par les Communes. Cependant aucune d'entre elles ne semble avoir diminué ses impôts communaux. Au grès des futurs transferts de compétences il reviendra aux communes de prendre la mesure de ces allègements afin de permettre à la CC4R d'augmenter ses taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité l'attribution des subventions aux associations listées et autorise le versement anticipé d'acomptes de ces subventions dans l'attente de la signature des conventions d'objectifs.

✓ Approbation du Budget Primitif 2013

Monsieur le Président présente aux délégués les données du projet de budget primitif pour l'exercice 2013, lesquelles peuvent se résumer ainsi :

Budget Primitif 2013 - section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	CA 2012	BP 2013
011 Charges à caractère général	620 918,62	665 550,00
012 Charges de personnel	238 704,06	322 500,00
014 Atténuation de produits (FNGIR)	212 852	220 000
022 Dépenses imprévues	0,00	75496,76
023 Virement à la section d'investissement	0,00	3270802,06
042 Amortissements	23 788,31	26046,23
65 Autres charges de gestion courante	245 526,68	783 842,00
66 Charges financières (intérêts de l'emprunt)	13 096,78	14502,95
total	1 354 886,45	5 378 740,00

Précisions sur le montant des dépenses inscrites au budget 2013

Dépenses de fonctionnement – Chapitre 011

Charges à caractère général: 665 550€ (620 922,07€ CA 2012)

- Frais de gestion déchèteries 438 000 €
(variation des prix, TVA, estimation augmentation de fréquentation)
- Immeubles des 4 Rivières 30 000€
(compteur électrique Paysalp + chaudière)
- Publicité et Communication 20 000€
- Charges liées à l'entretien du lac du Môle
+ petit matériel ALVEOLE 18 000€

- C.A.U.E.	17 500€
- Locations immobilières	16 800€
- Etudes et recherches	16 000€
- Assurances	16 000€
- Maintenance	12 000€

Dépenses de fonctionnement – Chapitre 012

Frais de Personnel: 322 500 € (238 704.06€ CA 2012)

- Autre personnel extérieur
(agents Viuz et Faucigny: chapiteaux et château 2012)
- Charges personnel
(année complète pour 7 agents + 1 poste SCOT sur 4 mois + 1 agent technique à temps complet + 1ETP OM dont le recrutement n'est pas encore prévu).
Monsieur FOREL précise qu'il est souhaité que le Syndicat Mixte du SCOT crée un emploi de chargé de missions.
Il est rappelé que la proposition 2013 du chapitre 012 est égale au BP 2012.

S'agissant des dépenses liées au FNGIR, il s'agit d'une estimation.

Dépenses de fonctionnement – Chapitre 65

Autres charges de gestion courante : 783 842 € (245 526.68 € en 2012 = + 538 871.32€)

- Organismes de regroupement 245 082 €
SCOT 65 000€ / CDDRA 18 000 € / SMDHA 34 000 € /
SAGE 4 729 € /CONTRAT RIVIERE 75 000 € /GENEVOIS
BIBLIO 5 000 € /PPT 3 500 €
- Subvention associations 358 760 €
Epicerie sociale 7 760 € / PAYSALP 93 000 € /MJCI 184 000€+
7250 au titre du CEJ 2012 / ADMR 58 000 €
- Charges de gestion courante 115 000 €
SIVOM Cluses 28 000 € / ALVEOLE 87 000 €

Budget Primitif 2013 - section d'investissement

Dépenses d'investissement	CA 2012	BP 2013
001 Déficit investissement	0,00	14 552,49
020 Dépenses imprévues	0,00	200 000,00
040 Opérations d'ordre entre sections	0	0
16 Emprunts (remboursement capital)	47 272,74	55 514,83
20 Immobilisation incorporelles	1 794,00	297 000,00
21 Immobilisations corporelles	19 849,77	1 322 650,00
23 Immobilisations en cours	0,00	1 784 082,68
26 Autres participations financières	3 000,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	2 000,00
total	71 916,51	3 675 800,00

Précisions sur le montant des dépenses inscrites au budget 2013

Dépenses d'investissement – Chapitre 001

Résultat d'investissement reporté: 14 552.49 € (54 801,83 € CA 2012)

Dépenses d'investissement – Chapitre 021

Immobilisation corporelles: 1 322 650 € (19 849.77€ CA 2012)

Terrains Peillonex – ZA	818 650€
Sentiers	50 000€
Travaux accessibilité lac du Môle + Chalet + Château du Thy	80 000€
Immeuble des 4 Rivières (ascenseurs + chaudière)	20 000€
Véhicule ALVEOLE	40 000€
Logiciels informatiques Bibliothèques + parc informatique CC4R	12 000€
Aménagement Sapinière + bureau	10 000€
Matériel et équipement	60 000€

Dépenses d'investissement – Chapitre 23

Immobilisation en cours: 1 784 082.68 € (0€ CA2012)

Dépenses d'investissement – Chapitre 27

Autre immobilisation financière: 2 000 € (0€ CA 2012)

Dépenses imprévues: 200 000 €

Dépenses d'investissement – Chapitre 16**Emprunts et dettes assimilées:** 55 514.83 €(47 272.74 € CA 2012 = 11 216€ cautions badges / 36 056€ emprunts
immeuble des 4 Rivières)

Emprunt lac du Môle + Immeuble des 4 Rivières 52 514.83€

Provision pour cautionnement des loyers de l'IM4 3 000€

Dépenses d'investissement – Chapitre 20**Immobilisation incorporelles:** 297 000 € (1794 € CA 2012)

Schéma directeur PDIPR

Contrat Rivière Menoge

Espace Naturel Sensible

Recettes d'investissement	CA 2012	BP 2013
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00	0,00
021 Virement de la section fonctionnement *	0	3 270 802,06
040 Amortissements **	23 788,31	26 046,23
10 Dotations, fonds diverses et réserves	56 481,83	200 588,00
13 Subventions d'investissement reçues	0,00	178 363,71
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
* écriture d'ordre avec la section dépenses de fonctionnement chapitre 023		
** écriture d'ordre avec la section dépenses de fonctionnement chapitre 042		
total	80 270,14	3 675 800,00

Précisions sur le montant des recettes inscrites au budget 2013**Recettes d'investissement – Chapitre 001****Résultat d'investissement reporté:** 0€**Recettes d'investissement – Chapitre 021****Virement section de fonctionnement :** 3 303 603.06 € (2 900 678 €
CA 2012)**Recettes d'investissement – Chapitre 040****Amortissement biens meubles et immeubles :** 26 046.23 € (23 788.31 €
CA 2012)

- Travaux salle de réunion, matériel informatique,
- matériel de bureau, panneaux CC4R

Recettes d'investissement – Chapitre 10

Dotations fonds divers et réserves :

200 588 € (56 801.83

€ CA 2012)

- Affectation de résultats + 195 198.20 €

Recettes d'investissement – Chapitre 13

Subventions d'investissement reçues:

178 363.71€ (0€

CA 2012)

- DETR 90 000€
- Subvention de l'agence de l'eau Contrat rivière de la Menoge 72 000€
- ENS Lac du Môle 10 000€
- Savoie Biblio Financement des investissements informatiques 2 363.71 €
- Subvention du Conseil Général grotte Onnion 4 000€

Concernant le dossier DETR et le montant de la subvention, Monsieur FOREL rappelle que les services de la Préfecture avaient estimé le montant des recettes liées à cette opération en prenant en compte la revente des lots de la zone d'activité alors même que la Communauté de Communes n'a pas décidé de l'affectation finale de ces terrains.

Par ailleurs, la Communauté de Communes n'étant pas compétente pour la gestion des ordures ménagères, la demande de subvention pour la construction d'une nouvelle déchèterie sur le territoire n'a pas été approuvée par la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de ses membres l'adoption du budget primitif 2013.

3. Modification des statuts du SM3A : Modification la clé de répartition de la compétence ARVE et de la dénomination du Syndicat de BELLECOMBES

Le 11 février dernier, le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité la modification de statuts du SM3A relatif :

- L'élargissement de l'objet du Syndicat aux questions environnementales (eau, air, sol, biodiversité,..),
- L'intégration du Syndicat d'aménagement du Borne, de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix et de la Communauté de Communes Pays Mont-Blanc en lieu et place du Syndicat Mixte du même nom ainsi que la Communauté de Communes Cluses, Arve et Montagne.
- La création de trois nouvelles cartes correspondant à la gestion du Borne et de ses affluents pour la première, la gestion de cours d'eau et des milieux aquatiques du Pays du Mont-Blanc pour la seconde et la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc pour la troisième

Par délibération du 21 février dernier, le Conseil Syndical du SM3A a apporté de nouvelles modifications :

- le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de BELLECOMBES est remplacé par le Syndicat Mixte des Eaux des Rocailles et de Bellecombès.
- Application d'un plancher fixé à 6 € au lieu de 8 € par habitants pour la compétence optionnelle ARVE.

Conformément aux dispositions du CGCT (en particulier les articles L5211-17 et L5211-18), les structures déjà membres du SM3A sont désormais invitées à faire connaître leur position sur ces modifications statutaires.

Chaque structure dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer à compter de la notification de la délibération du SM3A.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de ses membres d'approuver les modifications des statuts du SM3A.

4. Avis sur l'extension du périmètre Natura 2000 « Vallée de l'ARVE » et désignation du site au titre de la Directive Oiseaux

Lors de la phase d'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site de Natura 2000 de la Vallée de l'ARVE, le comité de pilotage a validé le principe de mener des études nécessaires au-delà du périmètre officiel du site Natura, afin de prendre en compte l'unité géographique et environnementale du massif.

Ces études ont démontré tout l'intérêt de l'ensemble de la zone aussi bien pour ses habitats naturels que pour les oiseaux présents.

Le comité de pilotage a entériné le principe de l'extension du site Nature 2000 au périmètre de l'étude et de désignation de ce site au titre de la directive Oiseaux.

Afin de mener à bien cette extension et conformément à l'article R 414-3 du code de l'environnement, Mr le Préfet doit soumettre pour avis ce projet de modification de périmètre aux communes et aux EPCI concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité de ses membres, le nouveau périmètre et également la désignation de ce site au titre de la Directive Oiseaux.

5. Plan Pastoral Territorial Roc d'Enfer : Signature d'une convention de partenariat pour l'animation et la mise en œuvre du PPT pour les années 2012-2017

Le Plan Pastoral du Roc D'Enfer s'étend sur 41 communes qui ont désigné le SI du Haut Chablais comme structure porteuse de l'élaboration de ce plan pastoral pour les 5 prochaines années.

Le projet, confié au GEI Alpages et Forêt a été présenté au comité régional PRADR le 9 juillet dernier et approuvé par la commission permanente de la Région Rhône-Alpes le 13 décembre 2012.

L'objet de la présente convention est de confier l'animation du PPT Roc d'Enfer au SI du Haut Chablais et la coordination territoriale des porteurs de projets à la SEA.

Le SI du Haut Chablais s'engage à solliciter annuellement auprès de la Région les subventions nécessaires à l'animation du PPT, de mettre son personnel à disposition de cette mission.

Le coût de cette animation, incluant la prestation de la SEA est de 40 000€ pour la période 2012/2017. La subvention allouée par la Région Rhône-Alpes est de 28 000 €. L'autofinancement se monte donc à 12 000 €.

La clé de répartition par territoire est fixée selon la manière suivante :

- 1/3 en fonction du nombre d'unités pastorales
- 1/3 en fonction de la surface pastorale (ha)
- 1/3 en fonction du nombre d'UGB inalpées

En 2013, les cotisations de 2012 et 2013 seront appelées soit pour la CC4R un montant de 817.44 €. A compter de 2014, la cotisation sera de 408.72 €/an.
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres la dite convention.

6. Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit de la Haute Savoie : Convention avec le SYANE

Le SYANE, en partenariat avec le Conseil Général de la Haute Savoie, organise et conduit le déploiement du Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit départemental.

Lors de la réunion du 22/10/2012, le projet de réseau a été présenté tout en intégrant les zones de déploiement des opérateurs privés.

Le projet a pour objectifs :

- le déploiement des artères principales du réseau ;
- la couverture des zones d'activités ;
- la couverture de 90% des entreprises de + de 6 salariés ;
- la couverture au minimum de 31% des logements à la maille intercommunale.

L'état d'avancement des différentes procédures pour la mise en œuvre du RIP THD est repris dans la présentation annexée à la note de synthèse.

Les travaux devraient débuter en 2013 sur le territoire.

Le montant de la participation financière de la CC4R pourrait être de 280 000 €.

L'échéancier prévu est le suivant :

- 2014 : 112 000 €
- 2015 : 112 000 €
- 2016 : 56 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres le principe d'un financement de ce projet de la part de la CC4R et autorise le Président à entreprendre les démarches administratives nécessaires au financement de ce projet.

7. Présentation et validation du rapport d'activités 2012 du Syndicat Mixte de l'Hôpital Annemasse Bonneville (SMDHAB).

Le rapport d'activités a été communiqué aux membres du Conseil Communautaire.

Il est précisé que la Communauté de Communes associée aux Communautés de Communes environnantes agit au sein de ce syndicat en qualité de financeur.

Cependant, au regard des réalisations déjà observées, une étude est menée afin de permettre le remboursement anticipé des emprunts tout en garantissant la participation des EPCI à la base de calcul fixée à 2€ par habitants uniquement en investissement.

Par ailleurs, il apparaît que les Trésoreries appliquent une imputation différente en fonction des territoires puisqu'une partie de la subvention versée au Syndicat de l'Hôpital Annemasse Bonneville est comptabilisée en section d'investissement par certaines Communautés de Communes.

Aujourd'hui, les subventions versées par la CC4R au Syndicat de l'Hôpital sont imputées en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres le rapport d'activités présenté par le Président.

8. Question diverses

- **Information sur la candidature de la CC4R au P.A.P.I. (Programme d'Actions de Prévention des Inondations)**

Le PAPI est un dispositif de l'Etat crée pour inciter les Collectivités à agir en prévention des inondations.

Cette adhésion nous donne l'opportunité de financer des actions du « Contrat de Rivière Menoge Foron » en lien avec la politique de l'Etat liée à l'eau.

Elle n'engage pas de participation financière supplémentaire de la part de la Communauté de Communes adhérente que celles engagées auprès du SM3A pour le Contrat Rivière.

Elle permettra toutefois, en fonction des travaux engagés sur la rivière, de prétendre à des aides de l'Etat.

- **Information sur diverses réunions**

- Commission culture CC4R le 14 mars 2013 à 18h30 à St-Jeoire.
- Bureau du SM4CC à Reignier le 15 février 2013 à 9h.
- Conseil Syndical du SM4CC à la CCPR le 15 mars 2013 à 14h30 à la CCPR.
- Bureau des Vice-présidents le 19 mars de 16 à 18h à Viuz en Sallaz.
- Copil CDDRA le 20 mars à 17h à Archamps
- Réunion DETR le 21 mars 2013 à 10h à Annecy.

- **Programmation de diverses réunions**

- Visite Site Méthanisation le 26 mars 2013 à LAVIGNY (Suisse).
- Signature de la Convention d'objectifs avec ALVEOLE à 15h à Ville en Sallaz le 28 mars
- Bureau des Vice-présidents le 28 mars à 16h à Ville en Sallaz
- Bureau du SM4CC le 29 mars à 14h30 à Reignier
- Commission Action Sociale le 29 mars 2013 à 18h à Fillinges
- Copil du PPT du Roc d'Enfer au Biot le 19 avril
- Comité Syndical du SM4C le 12 avril à 14h30

- Réunion sur les gaz de schistes

- Gestion des chapiteaux

Monsieur CHATEL, Vice-président en charge de l'aménagement et des travaux prend la parole à propos de la gestion des chapiteaux.

Lors du Conseil Communautaire du 11 février il a été décidé de cesser la mise à disposition des chapiteaux du fait de la vétusté de plusieurs d'entre eux, ne garantissant plus la sécurité du public.

Par ailleurs, il a également été décidé de céder les chapiteaux, dont l'état nécessitait peu ou pas de réparation, aux communes selon 4 secteurs :

- 1^{er} secteur : Onnion, Mégevette ;
- 2^{ème} secteur : La Tour, Ville en Sallaz ;
- 3^{ème} secteur : Faucigny, Marcellaz ;

- 4^{ème} secteur : St-Jean, Peillonex.

Afin de procéder à l'état des lieux des chapiteaux et remorques et d'envisager les réparations des chapiteaux existants ou achats éventuels de nouvelles structures, Monsieur CHATEL propose que les agents techniques des communes concernées par la distribution des équipements participent à une journée au cours de laquelle il sera procédé au montage et démontage des chapiteaux.

Monsieur CHATEL interroge Monsieur PITTET sur la situation des chapiteaux et les possibilités pour procéder au montage et démontage dans la cours des services techniques de Viuz-en-Sallaz.

Monsieur PITTET indique que les chapiteaux et remorques sont situés à Viuz en Sallaz dans les locaux techniques de la commune et dans une des salles du DOJO.

Cependant, Monsieur PITTET propose d'utiliser le DOJO pour parer à toute difficulté liée à la météo.

Par ailleurs, Monsieur PITTET indique que les services techniques de Viuz en Sallaz participeront à cette journée.

Monsieur CHATEL demande à l'ensemble des maires présents de mettre leur agent technique à disposition le mercredi 27 mars à 9h.

Un courriel confirmant le jour et l'horaire de ce rassemblement sera envoyé aux secrétaires de mairie et directeurs généraux des services au cours de la semaine.